

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Arrêté du 27 mars 2014 fixant le nombre de places offertes aux concours sur épreuves ouverts au titre de l'année 2014 pour le recrutement d'élèves administrateurs des affaires maritimes

NOR : DEVK1407571A

Par arrêté du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie en date du 27 mars 2014, le nombre de places offertes aux concours sur épreuves ouverts au titre de l'année 2014 pour le recrutement d'élèves administrateurs des affaires maritimes est fixé comme suit :

- pour le concours sur épreuves ouvert en application de l'article 4-1 du décret n° 2012-1546 du 28 décembre 2012 portant statut particulier du corps des administrateurs des affaires maritimes : 8 places ;
- pour le concours sur épreuves ouvert en application de l'article 4-2 du décret n° 2012-1546 du 28 décembre 2012 portant statut particulier du corps des administrateurs des affaires maritimes : 2 places.